

**Nombre de conseillers**

En exercice : 8
Présents : 6
Absents : 2
dont représentés : 0
Votes pour : 0
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 6

Date de la convocation

08/09/2026

Date de publication

22/09/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260917-2026_008_2-AR

**Séance du 15 septembre 2026 à 18h30**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, C. CANAL, G. TRAVERS, D. VALLVERDU

Membres absents : J. CHIPAUX, L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : J-P. BRINGARD

Décision du bureau n°2026-008

Objet : Demande de subvention - Association Loisirs Pluriel du Territoire de Belfort

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°032-2026, du 14 avril 2026, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention de l'association Loisirs Pluriel du Territoire de Belfort introduite le 16 juin 2026,
- que l'association intervient au sein des structures des pôles Petite enfance et Enfance-jeunesse pour l'accompagnement et la sensibilisation au handicap,

Monsieur le Président rappelle que cette association accompagne depuis 2021 les services communautaires dans la mise en place d'un accueil inclusif d'enfants présentant des besoins spécifiques, qu'elle intervient également lors de journées de sensibilisation des équipes et des familles et enfin prête du matériel spécifique pour aborder le handicap (malles pédagogiques, joëlettes...).

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SURSOIT à statuer sur cette demande de subvention et demande une rencontre afin de mieux cerner les besoins et la demande de l'association.

Étueffont, le 17 septembre 2026,
Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jean-Pierre BRINGARD